Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260707-102_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 11
Votants : 13
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :
30 juin 2026

Date d'affichage
30 juin 2026

Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **30 Juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Adjoints, Guillaume LALOE, Franck BRYON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, Sarah SALMON, Pierrick BARON, Sophie CHERBONNEL conseillers.

Etaient absents excusés : Béatrice MAUPILE a donné son pouvoir à David GILBERT, Célia ROLLAND a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Loïc CARRE, Frédéric RIVIERE.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 102/2026 **: VALORISATION DES SENTIERS DE RANDONNEES FOUGERES AGGLOMERATION / NOMINATION REFERENT**

Fougères Agglomération a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Destination Fougères pour la période 2026 à 2028, dans l'objectif de poursuivre la valorisation des sentiers de randonnées du territoire.

L'ambition de ce partenariat est de positionner le territoire en tant que destination randonnée d'excellence, notamment en soutenant les 28 communes dans le développement d'une offre de randonnée en boucle multi pratiques de qualité, mais aussi en accompagnant la structuration d'itinéraires attractifs comme la Régalante et le GR37. Sur la période 2023 à 2025, ce travail en partenariat a permis de renouveler l'offre de randonnée pédestre sur 13 communes avec la valorisation de 25 sentiers en boucle de qualité. Cette démarche se poursuit pour les 3 prochaines années.

Fougères Agglomération invite la collectivité à désigner un élu référent « randonnée », qui sera notre interlocuteur privilégié sur cette thématique, représentera la commune et fera le lien avec les partenaires

Cette démarche de valorisation des sentiers s'échelonnera sur trois années Afin que notre commune puisse bénéficier d'un accompagnement, il sera nécessaire de se rapprocher d'Elodie LEMOINE de l'Office de Tourisme Destination Fougères

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents (Pour : 13, Contre : Néant, Abstention : Néant) :

- **NOMME** Mr Denis CHOPIN, référent « randonnée »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260707-102_2026-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Le Maire, Denis CHOPIN